

## Compte-rendu de la session d'automne 2016 (30 novembre-2 décembre 2016) par les élus de la Section 26 "Cerveau, cognition et comportement"

*Présents (par ordre alphabétique) :* Christine Assaiante, Pascal Barone, Jean-François Bonnefon, Grégoire Borst, Cédric Bouquet, Pascale Cole, Audrey Dussutour, Christine Ensuque, Nathalie George, Viktor Jirsa, Rafaël Laboissière, Christelle Lemoine, Chantal Mathis, Christopher Moulin, Delphine Pins, Catherine Semal et Angela Sirigu

*Excusés :* Jean-Christophe Comte, Anne Didier, Leila Selimbegovic

*Assistant pour le Comité National :* Nicolas Claudon.

Ce compte-rendu ne suit pas la chronologie de la réunion de la section.

**I. LE PROCES VERBAL de la session de Printemps 2016** a été approuvé à l'unanimité.

## **II. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DE LA NOUVELLE SECTION**

### **Critères d'évaluation des chercheurs**

La section, nouvellement réunie, a repris la liste des "critères d'évaluation des chercheurs" établie pendant le précédent mandat et l'a modifiée comme suit :

#### Évaluation périodique des chercheurs

##### **Critères communs à tous les chercheurs**

- Qualité et dynamique de l'activité de publication au sein des disciplines de la section ; évolution de ces publications (meilleurs supports de publications ... )
- Qualité et évolution du projet scientifique (originalité, faisabilité)

##### **Critères spécifiques selon les grades**

###### **Chercheur CR2**

- Etat d'avancement des travaux depuis le recrutement
- Production scientifique (publications et communications)
- Insertion dans une équipe et dans un programme de recherche
- Audience nationale et internationale
- Implication dans l'enseignement, la formation et l'encadrement d'étudiants
- Valorisation des recherches (contrats, brevets, licences) et diffusion des connaissances
- Cohérence des projets à court et moyen termes

###### **Chercheur CR1**

- Insertion dans une équipe et dans un programme de recherche
- Consolidation d'une démarche scientifique (développement éventuel d'une thématique propre)
- Etendue de la compétence scientifique (séjours dans d'autres laboratoires, collaborations nationales et internationales)
- Audience nationale et internationale
- Implication dans l'enseignement, la formation et l'encadrement d'étudiants
- Capacité à obtenir et gérer des financements
- Valorisation des recherches (contrats, brevets, licences) et diffusion des connaissances
- Cohérence des projets à court et moyen termes

###### **Chercheur DR2**

- Capacité à diriger et animer une équipe ou un axe de recherche (management de la recherche); capacité à fédérer au sein d'un laboratoire l'émergence d'une thématique spécifique
- Responsabilités collectives
- Mobilité, évolution thématique

- Administration, gestion de contrats
- Encadrement d'autres chercheurs
- Participation à l'enseignement universitaire ; encadrement d'étudiants
- Rayonnement transdisciplinaire ou international des travaux (articles de synthèse, chapitres d'ouvrages, ouvrages, conférences sur invitation, expertises, organisation de colloque)
- Valorisation des recherches (contrats, brevets, licences) et diffusion des connaissances

#### Chercheur DR1

Mêmes critères que DR2

#### Chercheur DRCE

Mêmes critères que DR2

#### Remarques:

*Pour tous les grades : d'une façon générale, la section ne se bornera pas dans l'examen des activités des chercheurs à la comptabilisation des publications, mais intégrera toutes les activités inhérentes à la pratique de la recherche (valorisation, enseignement, diffusion de la culture scientifique, responsabilités administratives). La qualité des supports de publications et productions sera tout autant considérée que leur impact scientifique au sein de la communauté. En outre, la prise de risques sera valorisée avec ce qu'elle implique de réussites et d'échecs.*

### Avancement de grade des chercheurs

#### Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité et dynamique de l'activité de publication au sein des disciplines de la section ; évolution de ces publications (meilleurs supports de publications ... )
- Qualité et évolution du projet scientifique (originalité, faisabilité)

#### Critères spécifiques selon les grades

##### Avancement au grade CR1

- Etat d'avancement des travaux depuis le recrutement
- Insertion dans une équipe et/ou dans un programme de recherche
- Audience nationale et internationale
- Implication dans l'enseignement, la formation et l'encadrement d'étudiants
- Capacité à obtenir et gérer des financements
- Valorisation des recherches (contrats, brevets, licences) et diffusion des connaissances

##### Avancement au grade DR1

- Excellence de l'activité de publication
- Rayonnement international des travaux (expertises, activité éditoriale, conférences sur invitation, organisation de colloques, prix, distinctions)
- Capacité à diriger et animer une équipe, un axe de recherche (management de la recherche)
- Responsabilités collectives locales, nationales ou internationales
- Administration, gestion de contrats
- Encadrement de jeunes chercheurs
- Participation à l'enseignement universitaire ; encadrement d'étudiants
- Mobilité, évolution thématique
- Diffusion et vulgarisation des connaissances
- Valorisation de la recherche (contrats, brevets, licences)

##### Avancement au grade DRCE

En plus des qualités requises pour le grade DR1 :

- Action fondatrice et structurante pour une discipline
- Qualités scientifiques remarquables et rayonnements scientifiques national et international exceptionnels

#### Remarques:

*Pour tous les grades : d'une façon générale, la section ne se bornera pas dans l'examen des activités des chercheurs à la comptabilisation des publications, mais intégrera toutes les activités inhérentes à la pratique de la recherche (valorisation, enseignement, diffusion de la culture scientifique, responsabilités administratives). La qualité des supports de publications et productions sera tout autant considérée que leur impact scientifique au sein de la communauté. En outre, la prise de risques sera valorisée avec ce qu'elle implique de réussites et d'échecs.*

### Recrutement des chercheurs

#### Critères communs à tous les chercheurs

La section s'attachera à évaluer le potentiel des candidats à répondre aux critères d'évaluation du grade auquel ils postulent.

Ces critères seront téléchargeables sur le site du Comité National, à l'adresse suivante : [http://www.cnrs.fr/comitenational/evaluation/eval\\_acc.htm](http://www.cnrs.fr/comitenational/evaluation/eval_acc.htm).

## **Classement des candidats à la PEDR**

Il est demandé aux sections du Comité National d'effectuer le classement des candidats à la prime, à la session de printemps. Certaines sections refusent d'effectuer ce classement ; celui-ci est alors effectué au niveau de l'Institut. Indépendamment des opinions qu'elle peut avoir sur l'existence de la PEDR, la section se prononce pour le traitement des dossiers et le classement des candidats. En effet, il lui semble que l'évaluation scientifique de chercheurs, nécessaire au classement des candidats, relève de ses fonctions.

## **Accueil en délégation**

Plusieurs problèmes se posent quant à l'évaluation et le classement des candidats à un accueil en délégation au CNRS. L'Université fait remonter les dossiers tardivement et les sections doivent les traiter pendant la période, fort chargée, des concours. Par ailleurs, il arrive régulièrement que les classements de la section ne soient pas respectés, puisque l'obtention d'une délégation dépend avant tout des avis d'universités, qui jusqu'à présent n'étaient pas transmis et des politiques de sites avec le CNRS.

La section a néanmoins jugé qu'il était important que ces demandes puissent être évaluées par les pairs et a donc décidé de traiter les accueils en délégation.

## **Modalités de concours**

- ✓ Il a été décidé que les auditions des candidats aux postes CR2 et CR1 se feraient devant le jury plénier.
- ✓ Il a été décidé de maintenir les auditions des candidats DR2 ; toutefois, les auditions continueront à se faire en sous-sections de jury.

## **Conflits d'intérêt**

La section a évoqué les conflits d'intérêt que pourraient avoir certains membres de la section avec d'autres chercheurs.

- ✓ Chercheur avec qui un membre de la section travaille directement ou avec qui il a des publications communes
- ✓ Chercheur membre de son Laboratoire
- ✓ Conflits de type familiaux
- ✓ Contrat, ANR, collaboration directe
- ✓ Anciens étudiants en thèse...

Pour les concours, en cas de conflit familial, le membre de la section s'exclut du concours en question et ne participe ni aux auditions, ni aux délibérations. Pour les concours ou les évaluations, les autres conflits d'intérêt conduisent bien sûr, le membre de la section à ne pas être rapporteur pour ce candidat, à ne pas avoir accès au pré-rapport ou rapport de section et à ne pas participer aux discussions, classements, votes qui intègrent le candidat en question (isolation phonique).

## **Promotions ou médailles pour les membres de la section**

Les demandes de promotions des membres de la section seront traitées de la même manière que les autres. En effet, la section considère qu'il n'est pas envisageable de bloquer les chercheurs s'investissant pour la communauté (pendant 10 ans pour certains qui se représenteraient pour un second mandat).

En revanche, la section ne proposera pas de candidats interne à la section pour une médaille.

## **Election membre collègue B2**

Suite aux élections pour le renouvellement des membres des sections du Comité National, un siège en collègue B2 est resté vacant. Dans ce cas, il est prévu de fonctionner par cooptation après un

nouvel appel à candidats. La Section a ainsi élu, parmi 4 candidats, Sophie Lumineau (Laboratoire EthoS, Rennes).

## Motions

Deux motions ont été votées lors de la session d'automne.

- ✓ Tout d'abord, la section s'inquiète de l'évolution des contours de la section 26 et d'un éventuel déplacement de son centre de gravité vers les « neurosciences humaines ». La motion a été soumise au vote : votée à l'unanimité ([http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/motions/A16/S26\\_Motion-Contours\\_A16.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/motions/A16/S26_Motion-Contours_A16.pdf))
- ✓ Pour faciliter le travail collégial, la section 26 demande que l'outil Marmotte permette la consultation (en mode « lecture ») de l'ensemble des rapports par l'ensemble des membres de la section. La motion a été soumise au vote : votée à l'unanimité [http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/motions/A16/S26\\_Motion-outil-Marmotte\\_A16.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/motions/A16/S26_Motion-outil-Marmotte_A16.pdf).

## III. VISITE DE LA DIRECTION

*Présents* : Catherine Jesus, Bernard Poulain et Jean-Louis Vercher pour l'INSB; Patrice Bourdelais et Sandra Laugier pour l'INSHS.

*Contours de la section 26 :*

- **[La section, S]** exprime une vive inquiétude, comme un certain nombre de DU, sur les nouveaux contours que pourrait avoir la section 26, au vue des disciplines représentées par les membres élus et nommés qui la constituent. Est-ce un choix délibéré de reformuler les contours de la section en les recentrant autour de la psychologie expérimentale et en conduisant à une sous-représentation d'autres disciplines, notamment sur la recherche animale (éthologie, comportement et électrophysiologie chez l'animal en particulier). On aurait pu s'attendre à un rééquilibrage au moment des nominations.
- **[Catherine Jesus, CJ]** assure qu'il n'y a pas eu de volonté de changer les contours de la section. Le problème rencontré repose davantage sur les contraintes temporelles imposées pour proposer des membres nommés qui acceptent (3 jours après les résultats des élections), même si les choses avaient été anticipées. **[CJ]** ajoute qu'il existe une évolution du champ des neurosciences cognitives, et qu'il est donc important de renforcer les connections entre la psychologie expérimentale et les neurosciences cognitives. Elle réaffirme néanmoins qu'il n'y avait pas de volonté de détourner cette section.
- **[Bernard Poulain, BP]** juge la question pertinente. Il assure qu'il n'y a pas de dérive des contours de la section, mais qu'on note néanmoins une évolution ces dernières années. Deux grandes nouveautés sont apparues au mandat précédent : le co-pilotage par l'INSHS de la section 26 et la recomposition des sections. Il note que la communauté en neurobiologie cellulaire a diminué tandis que celle de neurophysiologie a augmenté. Les chercheurs sont passés de l'étude de la cellule à l'étude de la cellule dans des organismes intégrés et se sont du même coup emparés des techniques du comportement...
- **[CJ]** fait remarquer que certains laboratoires sont à la jonction entre les 2 sections. Dans ce cas, il semble pertinent de présenter des candidats dans les 2 sections. Ce n'est donc pas un hasard d'avoir nommé des chercheurs en section 25 qui avant, auraient été en section 26. Il y a de plus en plus d'approches in vivo en section 25.
- **[Patrice Bourdelais, PB]** Il n'existe pas de plan pour faire évoluer la section. L'idée serait de rendre les neurosciences un peu plus humaines et la psycholinguistique... "un peu plus dure". Aujourd'hui, avec le développement des techniques d'imagerie, la section 26 représente davantage de travaux sur l'humain.

- [S] s'interroge sur la place des travaux réalisés sur le comportement animal, pour la compréhension du fonctionnement animal pour lui-même. Que deviennent ces travaux ?
- [CJ] fait remarquer que la section n'est pas sans aucun membre sur ce thème. Peut-être que ces travaux pourraient en partie trouver leur place en CID 52.
- [BP] fait remarquer que lors des nominations des membres de la section, 10 domaines de compétences manquaient or seulement 7 nominations étaient possibles.
- [Sandra Laugier, SL] explique qu'il n'existe pas de place pour la psychologie en SHS, en dehors de la section 26 et de la 34 pour la psycholinguistique. C'est pourquoi des discussions ont été engagées sur le comportement humain et la place de la psychologie au CNRS, ces derniers temps.
- [S] fait remarquer que la rencontre entre modèles animaux et modèles humains est un vrai plus pour la section, et qu'il en découle un réel équilibre qu'il conviendrait de soigner.
- [BP] affirme que la direction cherche par ses experts à couvrir l'ensemble des laboratoires. Du point de vue des sections, il est important de pouvoir évaluer ses laboratoires. Mais il est vrai que les unités peuvent bouger.

#### Concours 2017 :

##### Postes INSHS

- [S] interroge les SHS sur le travail fourni lors du précédent mandat et sur la poursuite de la politique menée alors.
- [PB] remercie les personnes qui s'engagent pour la communauté. Il se dit satisfait à 80% du travail de la section précédente en ce qui concerne les recrutements pour l'INSHS. Cela a permis de faire émerger un gros pôle "Visual Studies" sur Lille, très transversal, très pluridisciplinaire et sur l'économie expérimentale. Il est important de pouvoir objectiver davantage ces problématiques avec toutes les technologies disponibles aujourd'hui. Il existe un réel intérêt de l'INSHS pour le comportement humain et collectif et le coloriage de postes permet de favoriser le développement de certaines unités.
- [S] note, qu'à nouveau cette année, 2 postes coloriés sont ouverts au concours. Le problème posé par le coloriage est que cela réduit le vivier potentiel et peut mettre à mal le niveau de recrutement et les critères posés par la section 26. Que se passe-t-il s'il n'y a pas de bon candidat sur le poste ? Le poste est-il perdu ?
- [PB] confirme que le CNRS ne perd pas le poste. Il est possible de trouver un candidat sur liste complémentaire proche du thème ou alors le poste repart au CNRS. L'affichage est limité. Les délais sont très courts pour par exemple afficher ces postes à l'international. L'INSHS colorie 50% de ses postes au concours pour être complémentaire des universités. Il faut aller chercher le vivier. C'est l'affaire de tous. Les coloriages sont assez larges. Le choix politique est de ne pas modifier le coloriage sur plusieurs années, pour faire émerger une thématique.

##### Poste INS2I

- [S] interroge l'INSB sur l'ouverture au concours d'un poste DR2 pour l'INS2I en section 26.
- [CJ] 3 postes CR2 et 2 postes CR1 sont ouverts au concours en section 26, indépendamment des postes de l'INSHS. Ces postes sont non coloriés. Le terrain est suffisamment fertile pour choisir les meilleurs candidats. 7 postes DR2 sont ouverts au concours, et effectivement, un de ces postes DR2 est ouvert pour un laboratoire INS2I.

##### Poste section 7

- [CJ] L'INSB a placé en retour un poste CR2 en section 7. Les mêmes exigences sont attendues pour un laboratoire de l'INSB. Il peut être intéressant d'avoir un candidat recruté par des experts en informatique et traitement du signal.

- **[BP]** Il s'agit de recruter un candidat qui relève des corps de métier de la section 7, mais qui peut s'intégrer dans un laboratoire de la section 26 et/ou 25. Il y a actuellement 11 chercheurs de la section 7 qui travaillent dans des laboratoires de la section 26.

#### Age des candidats

- **[CJ]** Concernant l'âge des candidats recrutés sur les postes CR1 notamment, l'INSB reste vigilant. L'INSB applique une politique visant à rajeunir les recrutés, non seulement sur l'âge mais aussi sur des aspects de structuration des laboratoires : 2/3 CR2, 1/3 CR1. Chaque CR2 est recruté sur un projet personnel qu'il souhaite développer, mais dans le contexte d'un groupe plus large. Il n'existe pas de réglementation, mais il est extrêmement difficile d'avoir un déroulé de carrière qui soit épanouissant ; les chercheurs recrutés à un âge déjà avancé sont vite bloqués dans leur évolution salariale. Cela pose de vraies questions et peut conduire à des drames en termes de ressources pour la retraite.
- **[S]** demande si, étant donné la réalité des âges de recrutement, il ne serait pas envisageable d'accélérer les promotions CR1.
- **[CJ]** Pour les passages CR2/CR1, comme pour les concours DR2, il n'est plus dans les prérogatives des Instituts de pouvoir faire des dérogations. Les discussions avancent sur la fusion des corps CR2-CR1 et la création d'une hors classe CR.

#### Candidature pour labo INSERM

- Aujourd'hui, sévit une période de contrainte horrible. Les ressources propres des laboratoires se tarissent. Il n'y a plus assez d'ingénieurs et de techniciens pour accompagner les laboratoires. Il s'agit alors de faire des choix en permanence. On crée des équipes, des laboratoires, mais en contrepartie on se désengage d'autres. Il est alors souhaité qu'au démarrage, les chercheurs recrutés aillent dans les laboratoires suivis et soutenus par le CNRS, là où les moyens sont concentrés et où les chercheurs vont pouvoir être accompagnés par leur employeur... A l'INSB, 20% des laboratoires sont en cotutelle avec l'INSERM. Si la section a un coup de cœur pour un candidat, celui-ci doit être classé. Il ne sera pas déclassé par l'INSB. Le candidat est alors convoqué et l'INSB regarde avec lui si son projet n'est pas faisable dans 1 des 200 laboratoires de l'INSB. Si cela n'est pas possible, l'INSB peut choisir de le laisser dans un laboratoire INSERM. Plus tard au cours de la carrière, si cela participe à la dynamique scientifique, un changement d'environnement vers 1 autre structure ne sera pas refusé.

#### HCERES

- **[CJ]** L'évolution de l'HCERES inquiète, puisque les comités de visite se réduisent en taille, et en temps de visite. Le dernier décret a remis les évaluations au sein du CNRS. Certains experts sont nommés dans les comités, participent à l'évaluation et à l'écriture du rapport. Le CNRS souhaite un regard approfondi sur les structures, un rapport clair ; il est très important pour l'INSB de savoir comment aider les structures, quoi changer...
- **[S]** s'inquiète de la place des représentants ITA dans les comités HCERES. Est-il prévu une homogénéisation entre les comités ?
- **[CJ]** Dans un premier temps, le CNRS a cru que l'HCERES réintégrait les ITA dans les comités. Mais il ne s'agit pas de cela. L'HCERES souhaite un expert IR pour expertiser une structure ; il s'agit alors d'un expert à part entière, parlant anglais, rédigeant le rapport... Au moment du bilan de la campagne de cette année, une tentative sera faite de rediscuter avec l'HCERES de la présence des élus C des sections du CoNRS dans les comités, avec pour mission d'évaluer le soutien en personnel technique de l'unité... Si l'HCERES soutient son point de vue, on repart alors sur un système D où on essaie d'envoyer un élu C qui se fait recevoir soit très bien soit très mal... à la charge de l'Institut.

*Pour la session A16 :*

## Promotions

- [CJ] Concernant les promotions CR2/CR1, il y a assez de possibilités pour toutes les personnes qui candidatent. Le CNRS a mis en place des rencontres individuelles à 2 ans après recrutement.
- [CJ] Les promotions DR2/DR1 sont au nombre de 39 pour tout l'INSB ; elles ne sont pas contingentées par section. Les 1<sup>ers</sup> dossiers sont incontournables, ensuite, l'Institut regarde entre les sections. Chaque année, des météorites de 40 ans passent DR1 tandis que des chercheurs approchant la 60<sup>aine</sup> ne passent pas. Il faut se demander ce qui a évolué depuis la dernière promotion. Le nombre de possibilités DR1 ne dépend pas du nombre de chercheurs promouvables, mais du nombre de candidats. Moins il y a de candidats, moins il y a de possibilités. L'INSB est le champion du peu de candidatures !
- [CJ] Il y a 6 promotions DRCE1 pour l'INSB. Ce n'est pas utile d'en classer trop, au-delà de 3, cela n'a pas de sens. Les promotions DRCE2 sont au nombre de 27 sur l'ensemble du CNRS. Leur nombre a augmenté, parce que c'est le seul moyen d'avoir plus de DRCE1.

## Médailles

- [CJ] Pour la médaille de bronze et la médaille d'argent, chaque section doit remonter 2 noms, un nom de femme, un nom d'homme. Un seul des 2 sera sélectionné par l'Institut. Il y a une médaille de bronze par section et une médaille d'argent par Institut. Il n'existe pas beaucoup de moyens à disposition au CNRS pour valoriser les chercheurs. L'INSERM et l'INRA ont plus de moyens de féliciter leurs chercheurs. En revanche, à l'université, il n'y a aucune valorisation. Les lauréats ne sont donc pas forcément des chercheurs du CNRS.

## Divers :

- [S] interroge l'INSB sur sa politique en termes de taille d'unités.
- [CJ] Les tailles des laboratoires à l'INSB sont très différentes. L'INSB n'est pas normatif sur la taille des unités. Il est néanmoins apprécié d'avoir des unités de plus grande taille, à condition que cela s'inscrive dans un projet scientifique.

## **IV. RENCONTRE AVEC LE PRECEDENT PRESIDENT DE LA SECTION 26**

Georges Di Scala, président de la section 26 au précédent mandat 2012-2016, est venu s'entretenir avec les membres de la section nouvellement élus ou nommés. Il a présenté le travail effectué par la précédente section et les principales questions soulevées.

### *Travail effectué :*

#### Les chercheurs

- La section intervient dans le recrutement, l'évaluation, les promotions... des chercheurs
- La section comprends 323 chercheurs : 127 femmes et 196 hommes (la proportion hommes/femmes n'est pas tout à fait respectée: respectivement 39 et 61%)
- Le nombre moyen de candidatures aux concours a oscillé selon les années entre :
  - DR2 : 36 à 41 pour 7 à 8 postes à pourvoir
  - CR1 : 33 à 47 pour 2 postes à pourvoir à l'INSB et 1/0 postes à l'INSHS
  - CR2 : 84 à 118 pour 3 postes à pourvoir à l'INSB et 1/2 postes à l'INSHS
- Sur les concours de chargés de recherche, 41% des candidats étaient des femmes, 37% des candidats auditionnés étaient des femmes et 41% des candidats recrutés étaient des femmes.
- L'âge moyen des candidats recrutés était compris entre :
  - DR2 : 38 et 55 ans (moyenne 43 ans)
  - CR1 : 38 et 42 ans (moyenne 39 ans)

CR2 : 29 et 39 ans (moyenne 34 ans)

- Promotions
  - DR1 : 83 promotions examinées, 19 accordées (47% de femmes)
  - DRCE1 : 23 promotions examinées, 3 accordées (33% de femmes)
  - DRCE2 : 8 promotions examinées, 2 accordées (0% de femmes)
- Evaluations : 520 dossiers
- Suivis (Suivis Post-Evaluation, détection) : 3 à 5 SPE par mandat, 2 à 3 problèmes de souffrance au travail rencontrés.
- Titularisations : 31 dossiers
- Reconstitution de carrière : 30 dossiers
- Confirmation d'affectation : 28 CR + 31 DR2
- Changement d'affectation : 3 dossiers
- Changement de section : 8 chercheurs vers une autre section + 1 depuis une autre section
- Demandes d'éméritat : 14 dossiers
- Demandes de PES/PEDR : 171 dossiers évalués (pas de retour sur le nombre de candidats retenus)
- Demandes de délégations CNRS : environ 12 par an (pas de retour sur le nombre de candidats retenus)

#### Les unités

- 71 unités et structures relèvent de la section 26 (2 UPR, 1 USR, 43 UMR, 1 FRE, 1 UPS, 6 UMS, 5 FR, 12 GDR) qui regroupent plus de 900 personnels titulaires.
- Evaluation des unités :
  - Demandes d'expertise (création, renouvellement, suivi) : 42 (dont 1 seul avis réservé)
  - Demandes de GDR (création, renouvellement) : 13 (avis toujours favorables)
  - Demandes de changement de direction : 9 (avis toujours favorables)
  - Demandes de rattachement secondaire à la section 26 : 1 (avis favorable)
- Evaluations diverses
  - Ecoles thématiques : 15 (dont 2 sans avis)
  - Soutien aux revues : 1 (avis réservé)
- Autres tâches
  - Demandes de l'HCERES, ex: référentiel des produits des laboratoires
  - Rapport de conjoncture

## V. EVALUATION DES CHERCHEURS

### *Evaluation à mi-vague des chercheurs :*

- 31 chercheurs ont été évalués pour une activité à mi-vague et 2 pour réexamen d'activité à 5 ans. Au total, la section a émis 27 avis favorables, 3 avis différés au printemps 2017, 1 avis réservé.

Comme cela se vérifie depuis plusieurs années, la très large majorité des chercheurs rattachés à la section 26 produit un travail de grande qualité, répondant largement aux critères d'évaluation (consultables sur le site du Comité National) de notre section.

### *Titularisation et confirmation d'affectation*

- 5 demandes de titularisation ont été traitées et ont reçu un avis favorable.
- 16 confirmations d'affectation ont reçu un avis favorable : 5 CR2 et 3 CR1 (avec désignation d'un directeur de recherche référent) et 8 DR2.



### *Propositions de médailles*

Cette année encore, la direction de l'INSB demande que les sections proposent deux noms pour chaque médaille, une femme et un homme. La section a proposé un CR2 et une MCF pour la médaille de bronze et un DR1 et une DR2 pour la médaille d'argent.

### *Promotions de chercheurs*

- 5 demandes de promotion au grade CR1 ont été traitées, les 5 ont reçu un avis très favorable.
- 22 demandes de promotion au grade DR1 ont été reçues (39 postes disponibles pour l'ensemble des 9 sections rattachées principalement à l'INSB selon la direction) : 6 personnes ont été classées.
- 9 demandes de promotion au grade DRCE1 ont été reçues (pour un total de 6 postes pour l'INSB) et 2 personnes ont été classées.
- 3 demandes de promotion au grade DRCE2 ont été reçues (nombre de postes inconnu) et 1 personne a été classée.

## **VI. EXPERTISES DE STRUCTURES ASSOCIÉES AU CNRS**

### *Changements de direction d'Unité et prolongation FRE*

- 1 demande de changement de direction adjointe d'Unité a reçu un avis très favorable.
- 1 demande de prolongation de FRE avec changement de direction a reçu un avis très favorable.

### *Ecoles thématiques*

- 4 demandes de création d'écoles thématiques ont été reçues. 2 ont obtenu un avis très favorable, 2 un avis favorable.

Fait le 15 juin 2017

Compte-rendu approuvé par l'ensemble des représentants syndicaux A, B et C.